



**Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation
sur un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme**

1. Lors de sa séance tenue le 18 mai 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la ville*.

Résumé :

Lors de sa séance du 18 mai 2021, le conseil ordinaire a adopté le projet de *Règlement CO-2021-1155 sur le Plan d'urbanisme*. Par cette adoption, le conseil débute le processus d'adoption du nouveau Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil.

Le Plan d'urbanisme de Longueuil est un document stratégique qui traduit la vision de la Ville ainsi que les valeurs et préoccupations de ses citoyens en termes de planification et d'aménagement du territoire. Il vise notamment à bien organiser, bâtir, améliorer, optimiser ou protéger le territoire (quartiers, lieux d'emplois, secteurs commerciaux, zone agricole, composantes naturelles, etc.), à dresser les lignes directrices pour les différents règlements d'urbanisme d'arrondissement et à orienter certains plans, politiques ou interventions de la Ville.

Ce nouveau Plan d'urbanisme s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Longueuil, qui comprend les arrondissements de Greenfield Park, de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil. Il remplace le Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil qui est composé des plans d'urbanisme des anciennes villes constituant la Ville de Longueuil, de divers programmes particuliers d'urbanisme et d'un document complémentaire.

2. Conformément à la résolution CO-210518-8.30 et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une consultation écrite.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours, soit du 1^{er} au 15 juin 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec), J3Y 9G4, Canada ou en s'enregistrant sur la plate-forme prévue à cette fin au lien suivant : consultation.longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.co@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 27 mai 2021.
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière